

DÉLIBÉRATION
BUREAU SYNDICAL
Réunion du 1^{er} juin 2023

Date de la convocation : 25 mai 2023
 Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents/votants : 12
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de membres absents ou excusés : 5

L'an deux mil vingt-trois, le premier juin à dix heures vingt, le Bureau Syndical s'est réuni à Saintes, sous la Présidence de Madame Céline VIOLET qui ouvre valablement la séance, le quorum étant atteint.

Étaient présents : Serge BERNET, Sabine BESIAT, Hubert COUPEZ, Jean-Michel MARCHAIS, Jean-Pierre MORDANT, Monique RIVIÈRE, Agnès RONDEAU, Romain ROUAN, Céline VIOLET.

1 pouvoir de Jacky BOTTON à Céline VIOLET

1 pouvoir de Jean-Pierre LE CLOEREC à Hubert COUPEZ

1 pouvoir de Raymond MOHSEN à Jean-Pierre MORDANT

Étaient absents ou excusés : Mariette ADOLPHE Jacky BOTTON Vincent COPPOLANI, Emmanuel ECALE, Patrick GUYOT, Jean-Pierre LE CLOËREC, Raymond MOHSEN, Marie NEDELLEC.

Assistaient également à la réunion : Benoît LIÉNARD, Nathalie BACQUET, Diane GERMAIN, Antoine MALETRAS, Véronique VERNOUX et Claire ZONCA.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MORDANT.

FINANCES

202333 Demande de subvention pour recruter deux Conseillers Numériques France Services (H/F)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi des Finances 2023,

Vu le Plan France Relance,

Considérant la participation à l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) en 2021 au Plan France Relance et le financement obtenu par Soluris pour recruter 3 conseillers numériques France Services de la phase i,

Considérant le renouvellement de ce dispositif pour le renforcer et poursuivre cet accompagnement,

Dans ce contexte, la Présidente propose de pérenniser les emplois et de participer à la phase II du dispositif en sollicitant à nouveau une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) :

- Pour 2 conseillers numériques,
- Pour l'accompagnement auprès de 6 communes : Arvert, Chaillevette, Les Mathes – La Palmyre, St Palais sur Mer, St Sulpice de Royan et Vaux sur Mer

- Pour une durée de 3 ans avec un financement échelonné comme suit :

	Année 1	Année 2	Année 3
Structures publiques	17 500 € (Soit 70 % de la base actuelle)	12 500 € (50 %)	12 500 € (50 %)

Pour un conseiller numérique, le financement sera de 42 500 € sur 3 ans. Le total sera donc de 85 000 € pour la phase II du dispositif, pour les 2 conseillers numériques sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, les élus du Bureau Syndical autorisent, à l'unanimité, la Présidente à

- *Lancer la demande de subvention auprès de l'ANCT,*
- *Autoriser la Présidente à signer la convention de subventionnement,*
- *Autoriser la Présidente à signer tout document relatif à cette demande de subvention et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.*

Nombre de voix POUR : 12

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre MORDANT

La Présidente,
Céline VIOLET.